

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- SEANCE DU 3 FEVRIER 2011 -

Etaient présents: M. ARAGUAS, M. BAILLON, M. DEVILLERS, M. LAPAIRE, M. COQUELIN, M. LAÜGT, Mme MALTONE, M. PEROT, M. ARCELIN M, Mlle. BREHIER, Mlle CARVALHO, M. COHEN, M. DEPLAT, Mlle MASSON, Mlle SADOUX-GLEIZE.

Etaient représentés : Mme MANES GALLO, Mme MICHEL, Mlle JABOT, M. MASEGOSA.

Le président BRUN, ouvre la séance à 9 H 15. Il présente au conseil les délégués pédagogiques des universités membres du consortium d'établissements chargé de piloter le Master Erasmus Mundus, Mme SEGLER-MESSNER de Hambourg (Allemagne), M. KUON de Salzbourg (Autriche) et M. HUNKELER de Fribourg (Suisse) accompagnés de M. DEVESA enseignant chercheur de Bordeaux 3. Il excuse la représentante de l'université de Szeged (Hongrie) Mme SZASZ qui est souffrante et doit rester à son hôtel. Il aborde ensuite l'ordre du jour :

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CEVU DU 09 DECEMBRE 2010

M. COHEN précise qu'il était présent le 9 décembre et demande la rectification du procès- verbal.

Le président BRUN demande que l'on procède au vote :

Ne se prononce pas:	0
Abstention :	1
Contre :	0
Pour :	18

➔ Le CEVU adopte le procès-verbal du 9 décembre 2010.



II - PRESENTATION DU PROJET DE MASTER ERASMUS MUNDUS

M. COQUELIN rappelle les enjeux liés à l'internationalisation des formations et la genèse du projet de Master Erasmus Mundus. Il remercie M. DEVESA pour son précieux investissement dans sa mise en place. Il regrette le refus initial de Bruxelles qui avait repoussé notre demande en la classant E sur une échelle de 5 lettres. Les contacts pris et les discussions pédagogiques étaient une richesse qu'il fallait exploiter et M. DEVESA a repris le travail en rationalisant les engagements et le projet pédagogique. Il précise que les élus du CEVU doivent être informés de ce projet dans sa version finale. Chaque établissement membre du Consortium viendra se greffer à l'ensemble avec ses spécificités. Ce programme suppose également une logistique importante. Il s'agit d'accueillir des étudiants du monde entier. M. COQUELIN conclut son intervention en rappelant que seul un dossier sur cinq est retenu par Bruxelles et que chaque élément compte. Il passe la parole à M. DEVESA.

M. DEVESA précise que ce Master combine des enseignements de langues et de littératures sur le thème des cultures et pratiques théoriques en Europe, en relation avec « The french Kiss ». Il s'adresse à des étudiants de bon niveau. Après la première tentative qui a abouti à un refus de Bruxelles en 2009, nous avons tiré les leçons de cette expérience. Nous avons transformé nos relations avec nos partenaires en mieux formalisant et en resserrant les liens de travail. Il fallait, non seulement, resserrer géographiquement, mais aussi théoriquement le champ de nos investigations. A l'échelle européenne les axes du projet manquaient de cohérence et nous avons décidé de mieux les définir. Nous avons changé de méthode et nous avons bénéficié de moyens supplémentaires, du soutien actif du président BRUN et de la collaboration enthousiaste de la Direction des Relations Internationales de notre université. En référence aux figures majeures de la « French Theory », nous avons suscité une alchimie en transformant la banale réalité de la philosophie française en une fiction poétique par l'adjonction de la grande pensée allemande portée par les universités de Salzbourg et de Hambourg pour penser le réel de l'humanisme contemporain. La démarche a été couronnée de succès, puisque que des membres des équipes d'accueil TELEM et CLAR se sont joints à nous. Il ajoute qu'il reste 6 semaines de travail intensif avant le 29 avril, date limite de remise de la maquette. Nous espérons que le projet convaincra. Nous aurons la réponse au mois de juillet.

M.COQUELIN ajoute que ce projet devra déboucher à terme sur un Master recherche, des thèses et des cotutelles.

M. HUNKELER présente la partie pédagogique gérée par l'université de Fribourg, à l'origine un établissement Catholique mais aujourd'hui une université d'état. Il s'agit de repenser ce que l'on veut garder de la notion d'humanisme en partant de l'œuvre artistique comme expression du tact cosmique et ainsi mieux élaborer le type de discours nécessaire à cet enseignement. C'est un groupe de collègues membres du Consortium qui va co-enseigner l'approche multilatérale de cette notion que l'on peut rattacher à la pensée française contemporaine. Autre atout pour les étudiants, l'université de Fribourg est bilingue et tous les enseignements se feront en français, langue de travail du master, qui sera combiné avec l'anglais, l'allemand et le hongrois.

Mme SEGLER-MESSNER dit que pour l'université de Hambourg, il s'agit d'approfondir la notion d'identité culturelle en dépassant le domaine de l'entendement discursif. Cette question, posée par des penseurs comme NIETZSCHE, permet une approche et une interprétation non causale de la « French Theory » et ainsi de redonner vie à une pensée métaphysiquement épuisée.



M. KUON, dit que l'université de Salzbourg en Autriche, haut lieu de la création artistique contemporaine, pourra apporter toute sa spécificité culturelle dans le cadre de son enseignement des sciences humaines qui se base sur une expérience intuitive et sensible. Dans ce lieu exemplaire, les étudiants du Master Erasmus Mundus, trouveront des équipes d'accueil de littérature comparée et bénéficieront de leurs pratiques du travail en commun.

M. DEVESA ajoute que l'université de Szeged en Hongrie, dont le point fort est l'étude et la recherche sur la pensée française des lumières au XVIIIème siècle, est en train de se hisser au niveau de celle de Budapest. Nos collègues hongrois ont proposé un semestre 3 en traductologie, le semestre 4 étant consacré à la rédaction et à la soutenance du mémoire. Monsieur DEVESA conclut en disant que ce projet, à l'ambition d'aider à comprendre l'homme pour le repenser et prévoir quelle voie le destin a choisi pour lui.

M. LAÜGT se dit très heureux de voir se finaliser un projet auquel il a participé dès ses débuts. Il félicite les équipes du consortium qui le portent et leur souhaite une réussite complète.

Mme POULIN demande la composition des équipes d'enseignants chercheurs bordelais.

M. COQUELIN répond que la liste des noms sera consultable sur l'environnement numérique de travail.

Mme MALTONNE souhaite connaître le mode de sélection des étudiants.

M. DEVESA dit que ce dispositif prévoit la sélection de deux étudiants par pays membres qui devront avoir des compétences linguistiques en français et en allemand qui seront les langues de travail et posséder un niveau d'anglais suffisant. Bruxelles s'engage à verser 30 000 euros pour trois cohortes de Master en 2 ans.

M. COQUELIN ajoute que le Master offrira 18 places dont 12 avec des bourses acquises pour deux ans ce qui en renforcera l'attractivité et permettra à l'étudiant de vivre dans le pays d'accueil.

M. LAÜGT pense que dans le contexte actuel de notre université, il faudra mettre dans la balance l'externalité positive et que cet investissement nous sera profitable.

Le président BRUN dit que cela nous oblige à faire des choix et que ce projet est prioritaire.

M. COQUELIN précise que les frais d'inscription seront de l'ordre de 16 000 euros mais qu'ils seront compensés par des bourses.

Le président BRUN clôt le débat et poursuit l'ordre du jour.

III - EXAMEN DE LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC L'UNIVERSITE DE GALATASARAY (TURQUIE), ET RAPPORT D'ETAPE SUR LE PROJET DE DELOCALISATION DE LA LICENCE INFORMATION ET COMMUNICATION

Le président BRUN présente la convention internationale de coopération avec l'université de Galatasaray en Turquie. Il précise que c'est un établissement francophone.



M. COQUELIN dit que cette convention de coopération nous engage dans un consortium avec les universités de Paris I et de Galatasaray. L'objectif, en délocalisant le diplôme, est de permettre à des étudiants turcs d'obtenir la licence Info-Com.

Mme BEGHAIN ajoute que le renouvellement de notre participation à cette convention renforcera nos liens avec la Turquie. Des enseignants-chercheurs français pourront, à terme, mettre en place des cotutelles.

M. LAÜGT précise que Galatasaray est une université francophone avec qui la France a des accords de coopération depuis le début du XXème siècle. Elle recrute ses étudiants sur concours d'entrée. Nous sommes en relations avec elle depuis 2001 par des échanges d'étudiants et d'enseignants. Il précise que la licence turque étant en 4 ans cela implique une entrée directe des étudiants turcs en Master 2 chez nous. Il s'agit de promouvoir nos diplômes dans un contexte d'influence déclinante de la France dans la région.

M. COHEN se plaint d'avoir reçu tardivement le document de la convention et demande quel est le rôle de l'université Paris I.

Mme BEGHAIN répond que Paris I est coordinatrice de la coopération en direction de la Turquie.

M. COQUELIN signale qu'il est prévu de mettre des ressources pédagogiques en ligne dans le cadre de cette convention. Puis, il poursuit l'ordre du jour.

IV - APPROBATION DU NOMBRE DE PLACES DANS LES LICENCES A CAPACITE LIMITEE, NECESSITANT UNE PROCEDURE D'INSCRIPTION SELECTIVE

M. COQUELIN rappelle que nous avons de graves soucis en ce qui concerne la procédure d'admission des étudiants aux licences à capacités limitées. Le ministère refuse que nous procédions à une sélection sur dossier. Il veut imposer un tri aléatoire.

Mme MALGOUYAT précise que le rectorat a refusé de mettre en ligne l'offre de formation de nos licences sélectives et à capacité limitée.

Mlle CARVALHO demande des précisions sur la sélection aléatoire.

M. LAÜGT répond que pour l'accès en 1^{er} année de la licence Info-Com, le recrutement est de 160 bacheliers de l'année et 40 réorientations.

Le président BRUN dit qu'à terme, nous pourrions mettre en place une formule d'examen comme le font les IEP. Puis, il demande que l'on procède au vote.

Ne se prononce pas:	0
Abstention :	8
Contre :	0
Pour :	11

➤ Le CEVU donne un avis favorable à la détermination des capacités d'accueil des licences à accès limités.



V - QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions et l'ordre du jour étant épuisé, le président BRUN lève la séance à 11 H 40.

Le Président,

Patrice BRUN